UNIVERSITÉ PARIS DESCARTES
INSTITUT DE PSYCHOLOGIE

MOBILITE INTERNATIONALE / PROGRAMMES d'ECHANGES

CETTE BROCHURE CONCERNE UNIQUEMENT LES PROGRAMMES D'ECHANGES, LA MOBILITE INTERNATIONALE, ET LES CONVENTIONS A L'INSTITUT DE PSYCHOLOGIE

Informations à l'attention des étudiants de l'Institut de Psychologie ayant un projet de mobilité (Etudiants sortants)

Le programme de mobilité internationale dans le cadre d'un échange propose aux étudiants en psychologie de suivre une partie de leurs cursus dans une université étrangère. La durée maximale est, selon l'université d'accueil, de 1 à 2 semestres. Cinq types d'échanges :

- **En Europe : le programme d'échange ERASMUS – Licence 3 / M1P**
- **Au Québec : le programme d'échange CREPUQ – Licence 3 / M1P, en sachant qu'il est très difficile d'être accepté par les universités québécoises en M1P**
- **Au Québec : la Convention Profil International entre l'Institut de Psychologie et l'Université Laval (uniquement Licence 3) ; Conventions signées entre Paris Descartes et quelques universités québécoises**
- **Au Mexique dans le cadre d'une Convention signée entre l'Université de Puebla et l'Institut de Psychologie (consulter le BRI de l'Institut)**
- **Dans le monde : Mobilité internationale « free mover » dans une université étrangère sans partenariat, sous certaines conditions et avec paiement des droits dans les 2 universités – niveau Licence 3 / M1P**

Pour les départs en M2R ou en Doctorat, merci de bien vouloir nous contacter.
En aucun cas un départ en M2 P ne sera possible.
Pour bénéficier de ces programmes, il est impératif d'être inscrit à l'Université René Descartes durant l'année qui précède l'année de mobilité. L'étudiant sera inscrit à l'Institut de Psychologie et règle normalement ses droits universitaires et ses droits de sécurité sociale, il est dispensé du paiement des droits d'inscription dans l'université d'accueil (excepté pour le programme « free mover »). L'étudiant suit dans cette université, un programme d'études établi avec le responsable pédagogique des échanges dans son université. La validation de tout ou partie de ce programme d'études entrera en ligne de compte pour l'obtention du diplôme de son université d'origine.
Aucun diplôme ne sera délivré par l'université d'accueil.
Les possibilités de bourse de mobilité varient selon les programmes.

Il est recommandé de s'informer auprès du secrétariat qui accueille et informe les étudiants souhaitant constituer un dossier de candidature.

RESPONSABLES DES PROGRAMMES D'ECHANGES/ MOBILITE INTERNATIONALE A L'INSTITUT DE PSYCHOLOGIE :

- Responsable pédagogique des programmes ERASMUS – CREPUQ – Conventions - Free Mover :
Madame Silvia Krauth Gruber
e-mail : silvia.krauth-kruber@parisdescartes.fr ; erasmus@psychologie.parisdescartes.fr; international.psycho@parisdescartes.fr

- Responsable administrative des programmes d'échanges en mobilité internationale à l'Institut de Psychologie :
Madame Elisabeth Hampl
2ème étage, bureau N° 2049; ouverts aux étudiants :

Lundi : 9h30 / 12h30
Mardi : 13h30 / 16h30
Mercredi : 9h30 / 12h30
Jeudi : 13h30 / 16h30
Vendredi : fermé
tél : + 33 (0) 1 55 20 58 66
fax : + 33 (0) 1 55 20 57 76
e-mail : elisabeth.hampl@parisdescartes.fr ; erasmus@psychologie.parisdescartes.fr; international.psycho@parisdescartes.fr

Université Paris Descartes :

Service des Affaires Européennes et des Relations Internationales (SAERI):
Accueil des étudiants tous les jours de 9h à 12h
12, rue de l'Ecole de Médecine – 75006 Paris – Tél : 01 76 53 17 70 – E-Mail : sri@parisdescartes.fr
Métro lignes 4 ou 10, station Odéon

- Division des études et de la vie universitaire – DEVU
12, rue de l'Ecole de Médecine – 75006 Paris – Tél : 01 76 53 17 39 / 17 06 / 17 04
Métro lignes 4 ou 10, station Odéon

PROGRAMMES D'ECHANGES, mode d'emploi

Pour vous informer :
http://www.univ-paris5.fr/index.php/fre/INTERNATIONAL/Vous-etes-etudiant/Partir-a-l-etranger
http://www.univ-paris5.fr/index.php/fre/INTERNATIONAL/Vous-etes-etudiant/Partir-a-l-etranger/Informations-pratiques
http://www.psycho.univ-paris5.fr/spip.php?rubrique51

Vous pouvez consulter les sites web des universités étrangères, mais en aucun cas contacter un service en particulier avant l'acceptation de votre dossier par le responsable pédagogique de l'Institut de Psychologie.

LA SELECTION

Pour les programmes ERASMUS, les programmes d'échanges, les Conventions et Free Mover, c'est à l'enseignant responsable des échanges dans l'UFR de faire la sélection (ce qui n'implique pas obligatoirement une acceptation de l'université d'accueil) . Pour le programme CREPUQ, c'est à 'université d'accueil de faire la sélection finale après une pré-sélection de l'UFR.
Plusieurs critères sont donc pris en considération :

- Le nombre de places disponibles
- les résultats universitaires obtenus antérieurement
- la connaissance de la langue du pays de destination
- la motivation personnelle et la qualité du projet personnel
- le plan de financement du séjour

L'enseignant peut convoquer l'étudiant à un entretien de motivation avant d'arrêter sa décision. Il en profite parfois pour réorienter son choix. Lorsque l'étudiant a été sélectionné et qu'il a validé les UE de l'année précédant son départ, il doit confirmer ou infirmer sa candidature. Si l'étudiant est toujours d'accord pour partir, le Bureau des Relations Internationales envoie son dossier à l'université étrangère choisie qui prend rapidement contact avec lui pour les questions d'ordre pratique (logement, accueil, calendrier…). *Il faut effectuer l'inscription administrative à l'université Paris Descartes dès que possible avant le départ*.
Il est impératif de suivre ces procédures pour le bon déroulement du séjour.

LE PROGRAMME D'ETUDE

Il doit être établi en correspondance avec les cours de l'université d'origine et les cours de l'université d'accueil. Un étudiant ne peut bénéficier de la mobilité qu'à partir de la troisième année de licence.
Les étudiants ont donc la possibilité de partir pour suivre tout ou partie des enseignements de psychologie de 3° année de Licence, de M1 P et M2 R. Une année d'étude doit être validée par 60 crédits ECTS. Il est impossible de partir en M2 P.

Pour un départ en Licence 3 :
- Pour tous les étudiants qui ne partent en mobilité que pour 1 seul semestre de l'année universitaire :
Avoir l'accord écrit du Directeur de Mémoire (TER) de L3 qui accepte l'étudiant dans son TER et de le diriger « à distance » pendant la période de mobilité. Ce document doit figurer dans le dossier de candidature. L'inscription pédagogique au TER est obligatoire dès le 1er semestre. L'inscription au TER est obligatoire dès le 1er semestre à l'Institut de Psychologie.

- Pour tous les étudiants qui envisagent de se porter candidat à la spécialité de Master « Psychologie Clinique et Psychopathologique » :
* L'étudiant devra effectuer un stage de 100h, soit à l'étranger dans la mesure du possible, soit en France pendant une période de vacances. Pour tous les stages effectués l'étudiant doit obtenir une convention de stage auprès du bureau des stages (bureau 2048). Se renseigner sur les lieux de stage acceptés et non acceptés.
* L'une des 2 options en Licence 3 devra obligatoirement être choisie dans le domaine « Psychologie clinique et psychopathologique »

Pour un départ en Master 1 :
Les dossiers étant établis pendant l'année de Licence, les étudiants candidats à la mobilité en M1 remettent un dossier avant de savoir s'ils seront ou non acceptés dans la spécialité de leur choix. Pour cette raison, seuls les dossiers des étudiants ayant un très bon niveau académique seront considérés.
Attention : Si l'étudiant n'est pas admis en M1, la demande de mobilité internationale sera automatiquement annulée.

- L'étudiant devra prendre rendez-vous avec le Directeur de la spécialité du Master concerné afin d'exposer son projet de mobilité, établir le contrat d'études et organiser le stage obligatoire.

- L'étudiant devra avoir l'accord écrit du Directeur de Mémoire (TER) qui accepte de le diriger « à distance » pendant sa période de mobilité.

Seuls les dossiers contenant l'accord écrit du Directeur de la spécialité du Master pour accepter l'étudiant dans son Master, le programme d'études signé du Directeur de la spécialité du Master, les modalité de stages obligatoires validés (convention de stage) et l'accord écrit du Directeur de TER seront acceptés par le Bureau des Relations Internationales de l'Institut de Psychologie.

LE CONTRAT PEDAGOGIQUE

Vous devez compléter la « fiche programme » concernant votre année d'études avec les cours projetés dans l'université d'accueil et correspondant au programme de cours obligatoires à valider à l'Institut de Psychologie. Une fois cette fiche validé par votre responsable pédagogique, vous compléter le « contrat pédagogique » spécifique à chaque programme avec uniquement les cours choisis dans l'université d'accueil. Il s'agit d'un des documents les plus importants du programme, car il permet la validation ultérieure des études poursuivies à l'étranger. Il est établi avant le départ avec le coordinateur de l'UFR. Le coordinateur est un enseignant qui est responsable du programme pédagogique. Il est assisté d'une personne responsable des questions administratives et matérielles. L'un et l'autre ont un homologue dans l'université d'accueil. Il est donc établi un contrat pédagogique d'études par accord entre (1) l'étudiant, (2) le coordinateur à l'Institut de Psychologie, (3) le cas échéant le Directeur de TER, (4) et le coordinateur de l'université d'accueil. Il doit être signé par le coordinateur de l'Institut de Psychologie avant d'être envoyé à l'université d'accueil pour approbation des cours choisis. Il comporte la liste des enseignements à suivre ainsi que la liste de ceux qui seront validés à Paris Descartes avec le nombre de crédits ECTS. **Dans le cas où vous choisiriez de partir un seul semestre, vous devez également fournir le programme d'études du semestre qui se fera en France.** Le contrat pédagogique détermine donc le programme d'enseignement à suivre dans l'université étrangère et garantit la validation des études en fonction des résultats obtenus pendant le séjour. Pendant le séjour dans l'université d'accueil, toute modification du programme convenu (pour cause par exemple d'incompatibilité horaire, de redondance, d'avis des enseignants sur place...) devra être soumise par l'étudiant au coordinateur enseignant à l'UFR d'origine.

Le contrat ne peut donc être modifié qu'avec l'accord du responsable pédagogique de l'université d'origine après proposition de l'étudiant (même une fois arrivé à l'université d'accueil). Il devra être co-signé par le coordinateur enseignant dans l'Université d'accueil.

ATTENTION, SANS CE CONTRAT PEDAGOGIQUE, AUCUNE VALIDATION DES NOTES NE SERA POSSIBLE AU RETOUR.

LE CONTRAT ETUDIANT (uniquement programme ERASMUS)

Il est signé entre le Directeur de l'Institut et l'étudiant. Il fixe la durée et le lieu de son séjour ainsi que son niveau d'études en France.

DOCUMENTS NECESSAIRES ET OBLIGATOIRES A L'OUVERTURE DU DOSSIER DE CANDIDATURE POUR TOUS LES PROGRAMMES + DOCUMENTS SPECIFIQUES SELON LA DESTINATION (VOIR LE BRI DE L'INSTITUT DE PSYCHOLOGIE)

Les démarches doivent être effectuées au plus tôt (début octobre) durant l'année académique qui précède l'année de mobilité. Les dossiers doivent être déposés au BRI de l'Institut de Psychologie :

***ERASMUS : Au plus tard fin février*, les étudiants déposent un dossier de candidature (2 exemplaires)**

***Autres programmes de mobilité : Au plus tard fin décembre*, les étudiants déposent un dossier de candidature (3 exemplaires)**

Etudiants étrangers poursuivant leurs études à l'Institut de Psychologie et programme ERASMUS : les étudiants européens résidant en France dans le cadre de leurs études peuvent être éligibles pour une mobilité vers leur pays d'envoi. Ces étudiants ne sont toutefois pas prioritaires.

Les étudiants n'ayant pas la nationalité d'un des 31 pays de l'espace Economique Européen (EEE) doivent être inscrit régulièrement dans un établissement d'enseignement supérieur situé dans un pays participant au programme ERASMUS.

Vous devez fournir dans votre dossier de candidature :

- Un formulaire de candidature (de Paris Descartes et de l'université d'accueil le cas échéant)
- La fiche Licence 3 dûment complétée, élément de référence pour votre programme d'études à l'étranger
- Un contrat pédagogique spécifique à chaque programme : le programme de l'université Paris Descartes + le programme de l'université d'accueil avec le nombre de crédits ECTS correspondants et cela pour chaque choix d'université
- Une lettre de motivation (en français et dans la langue du pays d'accueil et pour chaque choix d'université)
- Une copie de la carte d'identité et/ou passeport
- Les résultats à un test de langue attestant que le candidat domine suffisamment la langue du pays d'accueil pour y suivre des enseignements. (possibilité de faire le test à la Maison des langues de Paris Descartes, rue des Saints Pères). Certains pays demandent des résultats à un examen spécifique avec score minimum. Les frais de test TOEFL ou TOEIC peuvent être pris en charge par le SAERI.
- Les relevés de notes et les diplômes antérieurs + le relevé de notes du semestre en cours dès que possible
- Un Curriculum Vitae en français et dans la langue du pays d'accueil
- Une copie de la carte d'étudiant en cours de validité
- 4 photos d'identité
- Lettres de recommandation d'enseignants et/ou d'employeurs (facultatif mais recommandé)
- **Pour un départ en Licence 3** :

- Pour tous les étudiants qui ne partent en mobilité que pour un seul semestre :

- Accord écrit du Directeur de Mémoire (TER) de L3 qui accepte l'étudiant dans son TER pour le diriger « à distance » pendant la période de mobilité. Ce document doit figurer dans le dossier de candidature.

l'inscription pédagogique au TER est obligatoire dès le 1er semestre à l'Institut de Psychologie.

- Pour les étudiants envisageant de se porter candidat à la spécialité de Master « Psychologie clinique et psychopathologique » : Ne pas oublier le stage obligatoire de licence 3 de 100h (avec Convention de stage), et l'une des 2 options devra être choisie dans le domaine « Psychologie clinique et psychopathologique »

- **Pour un départ Master 1 année entière ou un seul semestre**:

- L'étudiant devra prendre rendez-vous avec le Directeur de la spécialité du Master concerné afin d'exposer son projet de mobilité, établir et faire signer le contrat d'études.
- L'étudiant devra avoir l'accord écrit du Directeur de Mémoire (TER) qui accepte de le diriger « à distance » pendant toute sa période de mobilité.

Seuls les dossiers contenant l'accord écrit du Directeur de la spécialité du Master pour le projet de contrat d'études, les modalités de stages obligatoires validés (convention de stage) et l'accord écrit du Directeur de TER seront acceptés par le Bureau des Relations Internationales de l'Institut de Psychologie. L'accord définitif pour la mobilité est conditionné par l'admission de l'étudiant en M1.

Lorsque vous êtes acceptés par l'Institut de Psychologie et avant votre départ, vous devez compléter votre dossier de candidature auprès du BRI de l'Institut et fournir les documents ci-après valables pendant toute la période de mobilité:

- **Couverture sociale**: la photocopie de la Carte Européenne d'Assurance Maladie ou le formulaire SE-401-Q-106 pour le programme CREPUQ, renseigné par votre caisse de sécurité sociale (une fois votre réinscription faite à l'Institut de Psychologie avec paiement des cotisations de sécurité sociale) ou autre document en fonction du pays d'accueil.
- Pour ceux qui souscrivent une assurance maladie complémentaire auprès d'une mutuelle, il faut savoir que pour tout séjour d'une durée supérieure à 90 jours, la souscription d'un complément de cotisations est indispensable au maintien des droits.
- **Assurances complémentaires obligatoires :** Vous devrez souscrire à une assurance complémentaire en responsabilité civile individuelle accident et rapatriement. **Nous fournir copies des contrats.**
- **Ressources financières durant la mobilité**, nous fournir : Attestation bancaire avec revenus suffisants pour assumer les frais durant la mobilité, ou attestation des parents s'engageant à assumer les frais durant la mobilité et/ou attestation de bourse. (la bourse sera une aide et ne permettra en aucun cas de faire face à la totalité des frais que vous devrez engager)
- Copie du relevé de notes de l'année universitaire qui précède l'année de mobilité (L2 si départ en L3, L3 si départ en M1)

Si vous souhaitez demander une bourse de mobilité, vous renseigner auprès du Service des Affaires Européennes et des Relations Internationales (SAERI) au Siège

LA VALIDATION DES ETUDES

Si vous réussissez vos examens dans l'université d'accueil, les résultats obtenus seront validés par Paris Descartes pour l'obtention du diplôme auquel vous vous êtes inscrit avant votre départ. Les notes obtenues doivent être transmises au Bureau des Relations Internationales de l'UFR d'origine. Pour les transposer dans le cursus français, il faut le plus souvent les « traduire ». C'est l'enseignant coordinateur de l'UFR qui effectue cette transposition. On dit alors que votre séjour d'études est « validé »

LE SYSTÈME ECTS

C'est l'évaluation de la quantité de travail (cours, TD, travail personnel…) que doit effectuer un étudiant pour valider une matière. En Europe, il a été décidé que le travail qu'un étudiant doit accomplir au cours d'un semestre d'études représente 30 crédits ECTS. Ainsi si il part pendant 1 semestre il devra composer un programme de 30 crédits ECTS, et 60 crédits ECTS pour une année entière.
Au Canada, le nombre de crédits à acquérir par semestre est de 15.
Un étudiant en programme d'échange ne peut obtenir un diplôme national délivré par le pays d'accueil.

ECHELLE DE NOTATION ECTS

NOTE ECTS	Note sur 20	Note sur 30	Note sur 40	Définition
A	16 ou plus	24 ou plus	32 ou plus	EXCELLENT : résultat remarquable, avec seulement quelques insuffisances mineures
B	14-15	21-23	28-31	TRES BIEN : résultat supérieur à la moyenne, malgré un certain nombre d'insuffisances
C	12-13	18-20	24-27	BIEN : travail généralement bon, malgré un certain nombre d'insuffisances notables
D	11	16-17	21-23	SATISFAISANT : travail honnête, mais comportant des lacunes importantes
E	10	15	20	PASSABLE : le résultat satisfait aux critères minimaux
FX	8-9	12-14	16-19	INSUFFISANT : un travail supplémentaire est nécessaire pour l'octroi d'un crédit
F	7 ou moins	11 ou moins	15 ou moins	ECHEC : un travail supplémentaire considérable est nécessaire

LA COUVERTURE SOCIALE

L'étudiant est couvert par le régime de sécurité sociale étudiant français puisque régulièrement inscrit dans l'université française. Les droits de sécurité sociale :

- Pour les séjours dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE):

(Les pays membres de L'UE ainsi que l'Irlande, le Lichtenstein et la Norvège)

Avant le départ, se procurer la **Carte Européenne d'Assurance Maladie**. Elle permet de bénéficier de la prise en charge des soins médicaux au cours du séjour. Elle est individuelle, nominative, valable 1 an et gratuite.

- Pour les séjours dans un pays « candidat » :

Avant le départ, se renseigner auprès d'une Caisse d'Assurance Maladie pour savoir si le pays d'accueil a signé une convention sécurité sociale avec la France et si l'étudiant est bénéficiaire de cette convention.

- Pour les autres destinations :

Vérifier auprès de votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie

N'hésitez pas à consulter le site : www.ameli.fr

Enfin, les étudiants qui souscrivent une assurance complémentaire auprès d'une mutuelle doivent savoir que le bénéfice du complément de prestations offert par ce type d'organisme ne subsiste que pour un séjour à l'étranger, d'une durée inférieure à 90 jours. Pour tout séjour d'une durée supérieure, la souscription d'un complément de cotisations est indispensable au maintien des droits.

LES AIDES FINANCIERES : http://www.univ-paris5.fr/index.php/fre/INTERNATIONAL/Vous-etes-etudiant/Partir-a-l-etranger/Financements-et-bourses

Selon la destination envisagée et en fonction de votre situation financière et sociale vous pouvez prétendre à l'attribution d'une bourse de mobilité. **vous renseigner auprès du Service des Affaires Européennes et des Relations Internationales (SAERI) au Siège :**

Attention !

Quelle que soit l'importance de la bourse qui pourra vous être consentie, ne perdez pas de vue que :
- la bourse ne constitue qu'une aide et ne permettra en aucun cas de faire face à la totalité des frais que vous devrez engager
- l'arrivée sur votre nouveau lieu d'études en pays étranger sera coûteuse en terme de voyage, investissements immobiliers divers (location, caution, peut-être équipements indispensables…), frais de "démarrage"
- les premières mensualités de la bourse ne vous seront versées qu'après votre départ et après réception par l'université des pièces justificatives attestant de votre inscription dans l'université d'accueil.

Il existe des bourses ou aides diverses de l'Etat ou d'autres organismes (exemple : www.egide.asso.fr/bfe ou www.France.diplomatie.fr rubrique coopération internationale et de développement)

LES COURS DE LANGUE

La Maison des Langues

Adresse : 45 rue des Saints-Pères, 75270 Paris Cedex 06 (7ème étage - Porte 716) Métro Saint Germain des Prés
Téléphone : 01 42 86 33 25; Courriel : ctl@ctl.parisdescartes.fr - www.ctl.parisdescartes.fr
Directrice : ***Karine DEBBASCH***

Les étudiants candidats à un programme d'échange peuvent bénéficier :

- A l'Université Paris Descartes,

de cours de langues (anglais, allemand, espagnol) proposés par le CTL. Ce centre prépare aussi au TOEFL et au TOEIC. Paris Descartes propose une prise en charge des frais afférents à ces préparations pour les étudiants répondant à certains critères sociaux.

- à l'étranger,

des cours intensifs de langues organisés durant l'été par les pays suivants (Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède – les établissements organisateurs ne seront pas forcément ceux qui recevront les étudiants lors de leur mobilité Erasmus). L'aide financière accordée (entre 100 € et 200 €/mois) varie selon le pays d'accueil.
Les informations utiles (hébergement, transport, places disponibles, candidature) sont disponibles sur le site suivant : http://europa.eu.int/comm/education/ilpc/index_en.html

A L'ETRANGER …….

Le statut de l'étudiant parti en programme d'échange lui donne droit à l'inscription gratuite dans l'université d'accueil et à la délivrance d'une carte d'étudiant de cette université, qui permet de suivre les cours choisis avec le coordonnateur de Paris Descartes, de passer les examens correspondants et de bénéficier des droits et services offerts par cette université à tous ses étudiants.
Il est important de prendre connaissance des dates d'inscription et du calendrier universitaire de l'université d'accueil.

**** Documents indispensables à emporter + documents spécifiques à vérifier selon la destination (voir le BRI à l'Institut de Psychologie)***

- détention d'un visa, selon la destination choisie
- Carte d'identité ou passeport en cours de validité (certains cas : original carte d'identité + copie du passeport)
- Copie de la carte d'étudiant de Paris Descartes
- Photos d'identité
- Certificat de naissance
- Copie de la demande de participation en ligne pour le programme CREPUQ
- Carte Européenne d'Assurance Maladie ou formulaire SE-401-Q-106 pour le programme CREPUQ
- **Vous devez souscrire à une assurance complémentaire qui vous couvre en termes de responsabilité civile, maladie et rapatriement et fournir une attestation, même si vous bénéficiez d'une couverture Sécurité Sociale.**
- Justificatif de revenus et/ou attestation de bourse
- Attestation du statut étudiant en programme d'échange établi par l'Institut de Psychologie
- Programme d'études, signé par le responsable du programme d'échange à l'Institut de Psychologie

**** Documents à nous renvoyer dès que possible à votre arrivée à l'étranger***

- La copie de la carte d'étudiant de l'Université d'accueil

- Les documents (complétés et signés) du dossier « Carnet de suivi » (attestation d'inscription…) envoyé par le Bureau des Relations Internationales de l'Institut de Psychologie, à chaque étudiant avant le départ.

**** L'inscription consulaire. Pensez-y avant votre départ !***

Le Consulat Général de France a la charge, entre autres, d'assurer la défense et la protection des Français. Il propose également des services de Mairie ou de Préfecture.
Lors de votre séjour à l'étranger, il vous est **vivement recommandé** de vous inscrire au registre des Français établis hors de France et de solliciter une carte consulaire. Cette démarche est gratuite, volontaire et non obligatoire et peut s'avérer très utile par exemple pour obtenir un renouvellement de passeport ou dans le cas de la mise en place d'un plan de sécurité dans le pays. De plus, seule cette inscription au registre des Français établis hors de France permet au Poste consulaire d'avoir connaissance de votre présence sur le territoire.
Pour toute inscription, vous devez vous munir d'une pièce d'identité, d'un justificatif de votre nationalité française et d'une attestation de résidence dans la circonscription consulaire.
Pour plus de renseignements au sujet de la procédure d'inscription, nous vous invitons à visiter les sites internet suivants :

- le site internet de l'Ambassade ou du Consulat du pays dans lequel vous allez séjourner
- www.mfe.org : Maison des Français de l'étranger
- www.diplomatie.gouv.fr : conseils aux voyageurs + espace étudiants
- www.cimed.org : Comité d'informations médicales

**** Hébergement***

Il dépend des possibilités de chaque université. Avant le départ et dès que vous avez reçu la lettre d'admission de l'université d'accueil, il convient de prendre contact avec le service des relations internationales de l'université d'accueil afin d'obtenir les renseignements concernant les possibilités offertes.
ATTENTION : la majorité des universités a des dates limites d'inscription à respecter.

A VOTRE RETOUR…
N'oubliez pas de remettre au Bureau des relations internationales à l'Institut de Psychologie :

- les relevés de notes permettant la validation des études faites à l'étranger
- l'attestation obligatoire de fin de séjour complétée et signée par l'université d'accueil
- le questionnaire ou « carnet de suivi » (disponible sur intranet) destiné à collecter vos impressions

La remise des différents documents qui sont donnés avant le départ est obligatoire. Elle conditionne :
- Le paiement des bourses allouées
- La validation des résultats obtenus

AVANT DE PARTIR IL FAUT S'ASSURER

De la validité de son passeport ou carte d'identité selon la destination choisie
----
De la détention d'un visa selon la destination choisie

De l'existence d'une couverture sociale valable. Elle peut varier selon les pays d'accueil
----
De la validité de son assurance responsabilité civile et rapatriement
----
Des conditions spéciales de remboursement proposées par les mutuelles en cas de séjour à l'étranger (si couverture sociale complémentaire)

ERASMUS : PARTIR dans un PAYS de l'UNION EUROPEENNE

Voir liste des accords ERASMUS : http://www.psycho.univ-paris5.fr/spip.php?article2022

- **Les conditions**

Tous les étudiants inscrits à Paris Descartes en psychologie,.
Etudiants étrangers et programme ERASMUS : les étudiants européens résidant en France dans le cadre de leurs études peuvent être éligibles pour une mobilité vers leur pays d'envoi. Ces étudiants ne sont toutefois pas prioritaires.
Les étudiants n'ayant pas la nationalité d'un des 31 pays de l'espace Economique Européen (EEE) doivent être inscrit régulièrement dans un établissement d'enseignement supérieur situé dans un pays participant au programme ERASMUS.

- **Le calendrier**

La constitution du dossier en 2 exemplaires (dont 1 original) doit être faite durant l'année académique qui précède l'année de mobilité. Les dossiers doivent nous parvenir au plus tard fin janvier.

au cours du 1er semestre de l'année précédant votre départ :	- vous informer auprès du BRI
février:	- dépôt des dossiers
mars :	**-** réponse de l'Université Paris Descartes après un entretien avec le coordinateur ERASMUS de l'Institut
avril :	**-** soumettre le programme d'études définitif et remplir un dossier spécifique à chaque université d'accueil, remplir les formulaires de bourse Erasmus, prendre les dossiers d'inscription administrative au service de la scolarité de l'Institut
Fin août, début septembre :	- vérification du programme avec l'université d'accueil. Si nécessaire, des modifications sont proposées. **Les modifications du Contrat Pédagogique (liste de cours) doivent toujours être validées par le coordinateur enseignant responsable du programme de mobilité de l'Institut de Psychologie.**

- **Couverture sociale**

Carte Européenne d'Assurance Maladie

- **assurance complémentaire qui vous couvre en termes de responsabilité civile, maladie et rapatriement et nous fournir une attestation.**

PARTIR au QUEBEC

www.immigration-quebec.gouv.qc.ca

Le séjour se prépare l'année universitaire précédant le départ.

Documents obligatoires à fournir pour effectuer une mobilité au Québec :
- Permis d'études au Québec
- Certificat d'Acceptation du Québec pour études (CAQ)
- Carte d'assurance-maladie au Québec : Formulaire SE 401-Q-106 : Vous devez impérativement remplir ce formulaire puis le faire compléter et signer par le Service juridique Relations Internationales situé à la CPAM de Bercy - 173 rue de Bercy 75012 PARIS. *Pour faire compléter ce formulaire d'affiliation sécurité sociale entre la France et le Québec, il faut* :

1) Faire signer le formulaire par le BRI de l'Institut puis **impérativement prendre rendez-vous avec le Service juridique Relations Internationales en téléphonant au 3646…**
2) Une fois en ligne, demandez un conseiller puis demandez le Service Relations Internationales. Une fois que vous avez les Relations Internationales en ligne, dire que vous êtes un étudiant qui part effectuer un séjour d'études au Canada dans le cadre d'un programme d'échange et que vous voulez prendre rendez-vous avec le Service juridique Relations Internationales de la CPAM BERCY pour faire compléter votre formulaire SE-401-Q106
3) Une fois que vous aurez pris rendez-vous, vous irez à la CPAM au 173 rue de Bercy et demanderez à l'hôtesse d'accueil de vous indiquer le Service juridique Relations Internationales où vous avez rendez-vous
Ce jour-là, il faudra apporter :
- La copie (avec présentation de l'original) de l'attestation de l'Institut acceptant votre séjour d'études au Québec
- La copie (avec présentation de l'original) de votre carte vitale
- La copie (avec présentation de l'original) de votre carte d'étudiant Paris Descartes correspondant à votre période de mobilité au Québec
- Votre carte d'identité

Vous devrez conserver et avoir ce formulaire en votre possession à votre arrivée au Québec

- Frais de séjour :

Afin de couvrir vos frais de séjour et les dépenses personnelles (loyer, nourriture, livres, transport urbain, loisirs, vêtements chauds pour l'hiver, etc.), il faut prévoir environ 12 000$ CAN par année universitaire (environ 8500 euros). Ce montant exclut les frais de transport (A/R) vers le Québec. Obligatoire pour obtenir le CAQ (Certificat d'acceptation au Québec): fournir une lettre bancaire ou une déclaration de prise en charge financière avec copies des preuves financières. Documents disponibles sur le site www.immigration-quebec.gouv.qc.ca

L'année universitaire au Québec est divisée en trimestres : Le trimestre d'Automne (août-décembre) le trimestre d'Hiver (janvier- avril), le trimestre d'été (mai-juillet) Ce trimestre d'été s'adresse aux personnes qui ont un travail rémunéré en même temps qu'ils poursuivent leurs études (fréquent au Canada où les études sont payantes et chères). Les étudiants en programme d'échange ne suivent que le trimestre d'automne et/ou d'hiver. Une année d'études au Québec = 30 crédits (15 crédits /trimestre) Une année d'études au Québec = 45 crédits pour études 2ème cycle (Master).

Quelques sites pour vous aider :

- Pour tout savoir sur le Canada et les universités québécoises: www.crepuq.qc.ca
- Informations sur les différents types de visas, assurances, documents nécessaires et à fournir… : www.amb-Canada.fr; www.meq.gouv.qc.ca; www.quebec.fr; www.cic.gc.ca/francais/etudier
- Centre culturel canadien : www.canada-culture.org ; Association France-Canada : www.france-canada.info
- Office Franco-Québecois pour la jeunesse (18-35 ans), soutien des projets pour le Québec : www.ofqj.org
- Association France-Québec : www.france-quebec.asso.fr
- Aides à la mobilité internationale (stages, jobs, aides administratives…) : www.aquariusbroad.org

Programme CREPUQ : http://echanges-etudiants.crepuq.qc.ca

A noter que ce programme est très sélectif et réservé aux étudiants ayant une moyenne cumulée minimale de 12 ou 13/20 en fonction de l'université choisie. Vous trouverez la liste des universités et leurs conditions en **ANNEXE B**.

- **Les conditions**

Ce programme permet à tout étudiant un séjour d'études d'un semestre au minimum dans les principales universités québécoises faisant partie du programme d'échanges. La sélection finale est effectuée par les universités québécoises sur la qualité du dossier pédagogique. Les dossiers sont disponibles sur le site de l'Institut.
Le séjour se prépare l'année universitaire précédant le départ.
Les conditions générales et la constitution du dossier sont similaires à celles du programme ERASMUS + les documents spécifiques. Les dossiers sont disponibles sur le site de l'Institut.
Les dossiers sont envoyés par le BRI de votre UFR au Service des Relations Internationales de Paris Descartes. Les dossiers sont envoyés par le SAERI à l'Université du 1er choix d'université au Québec.
La réponse de l'université d'accueil arrive directement au domicile du candidat, merci de nous en informer dès que possible.
Il faut effectuer l'inscription administrative à l'université Paris Descartes dès que possible avant le départ.

- **Le calendrier**

La constitution du dossier en 3 exemplaires (dont 1 original) doit être faite pendant **le 1er semestre de l'année universitaire qui précède l'année de mobilité.** Les dossiers doivent nous parvenir **au plus tard fin décembre**. **Parallèlement et lorsque vous aurez un numéro d'attribution donné par le BRI**, **VOUS DEVEZ FAIRE UNE DEMANDE DE PARTICIPATION EN LIGNE :**
http://echanges-etudiants.crepuq.qc.ca

Pour certaines universités anglophones, il est obligatoire d'avoir obtenu le TOEFL : www.ets.org/toefl
L'université Paris Descartes vous aide au financement des certificats de langues étrangères
Le TOEFL coûte environ 150 €.

- **Couverture sociale voir paragraphe dans « Partir au Québec »**

Assurances complémentaires obligatoires : qui vous couvre en termes de responsabilité civile, maladie et rapatriement et nous fournir une attestation.

Convention PROFIL INTERNATIONAL AVEC L' UNIVERSITE LAVAL A QUEBEC www.ulaval.ca

Un protocole d'échange d'étudiants a été signé entre l'Institut de Psychologie de l'Université Paris Descartes et l'Université Laval.
La sélection est faite par le responsable pédagogique de l'Institut de Psychologie sur dossier universitaire.
Liste des cours proposés en **ANNEXE A**.

- **Les conditions**

L'Institut de Psychologie dispose de 8 places pour les étudiants qui souhaitent partir **uniquement pour la Licence S5-S6** mention psychologie. **Le séjour se prépare l'année universitaire précédant le départ**. Une année d'études de licence au Québec = 30 crédits canadiens (15 crédits/semestre). Les conditions générales et la constitution du dossier sont similaires à celles du programme ERASMUS + les documents spécifiques.

- **Le calendrier**

La constitution du dossier en 2 exemplaires (dont 1 original) doit être faite pendant **le 1er semestre de l'année universitaire qui précède l'année de mobilité.** Les dossiers doivent nous parvenir **au plus tard fin décembre** et sont disponibles sur le site de l'Institut. Le choix des cours est à faire parmi une liste pré-établie à consulter en ANNEXE A. Il faut effectuer l'inscription administrative à l'université Paris Descartes dès que possible avant le départ.

- **Couverture sociale voir paragraphe dans « Partir au Québec »**

Assurances complémentaires obligatoires : qui vous couvre en termes de responsabilité civile, maladie et rapatriement et nous fournir une attestation.

ENTENTE BILATERALE AVEC L' UNIVERSITE DE MONTREAL AU QUEBEC www.umontreal.ca

Un protocole d'entente bilatérale a été signé entre l'Université Paris Descartes et l'Université de Montréal.
La sélection est faite par l'université de Montréal sur dossier universitaire.

- **Les conditions**

L'Institut de Psychologie dispose de 8 places pour les étudiants qui souhaitent partir **uniquement pour la Licence S5-S6** mention psychologie. **Le séjour se prépare l'année universitaire précédant le départ**. Une année d'études de licence au Québec = 30 crédits canadiens (15 crédits/semestre). Les conditions générales et la constitution du dossier sont similaires à celles du programme ERASMUS + les documents spécifiques.

- **Le calendrier**

La constitution du dossier en 3 exemplaires (dont 1 original) doit être faite pendant **le 1er semestre de l'année universitaire qui précède l'année de mobilité.** Les dossiers doivent nous parvenir **au plus tard fin décembre. VOUS DEVEZ FAIRE UNE DEMANDE DE PARTICIPATION EN LIGNE sur le site de l'université de Montréal :**
http://www.intl.umontreal.ca/fr/vous_etes/etu_etrang/menu2etuetran.htm
Cliquer ensuite sur le lien Entente Bilatérale-Formulaire de participation :
Les dossiers sont disponibles sur le site de l'Institut. Il faut effectuer l'inscription administrative à l'université Paris Descartes dès que possible avant le départ.

- **Couverture sociale voir paragraphe dans « Partir au Québec »**

Assurances complémentaires obligatoires : qui vous couvre en termes de responsabilité civile, maladie et rapatriement et nous fournir une attestation.

FREE MOVER

- **Les conditions**

Dans ce cas l'étudiant redevient indépendant ; on dit qu'il est « free mover ».
Ce programme permet aux étudiants de partir vers une destination où son université d'origine n'a pas conclu de convention.
Les droits d'inscriptions dans l'université d'accueil sont à la charge du candidat.
Les droits d'inscriptions et frais de couverture sociale dans l'université d'origine sont toujours obligatoires.
La couverture sociale est à vérifier en fonction de la destination choisie.
Acceptation du projet par le responsable de formation de l'UFR. Acceptation écrite de l'université d'accueil.
Fournir le programme proposé à l'université d'accueil.
Etablissement d'un contrat d'études clair annexé à la convention de stage de formation.
Il ne pourra prétendre à aucune bourse de la part de l'université Paris Descartes.
Pour ce programme il est nécessaire de nous consulter, nous étudions les demandes au cas par cas.

IMPORTANT :
LES MODALITES GENERALES DE CONSTITUTION DE DOSSIER SONT IDENTIQUES POUR TOUS LES PROGRAMMES D'ECHANGES

Programmes d'échanges CREPUQ

I - INFORMATIONS SUR LES UNIVERSITES D'ACCUEIL

Les étudiants désirant participer au programme CREPUQ doivent visiter le site Web des Programmes d'échanges d'étudiants de la CREPUQ (PÉÉ)
http://echanges-etudiants.crepuq.qc.ca/ sous la rubrique suivante :
« Étudiants inscrits dans un établissement universitaire belge, français ou suisse »
puis la sous rubrique « Choix de l'établissement d'accueil »
Je vous invite à prendre connaissance des critères de sélection de chacune de ces universités.

« Université de Sherbrooke » :
L'université n'acceptera aucun étudiant au 3ème tour.
Faculté des lettres et sciences humaines : Pour un échange au niveau maîtrise le candidat doit détenir une licence ou l'équivalent et doit avoir une moyenne minimale de 12/20. **Les étudiants admis en psychologie** sont autorisés à suivre des cours de niveau **baccalauréat uniquement**.

« Université du Québec à Montréal »
L'Université considèrera uniquement les dossiers pour lesquels elle est indiquée en premier choix. Cette université requiert un deuxième formulaire que les étudiants trouveront à l'adresse suivante : http://www.regis.uqam.ca/Pdf/formulaires/F1177.pdf. Les 106 dollars CAN ne doivent pas être acquittés.
Baccalauréat en Psychologie : la moyenne cumulative minimale exigée pour l'ensemble du cursus universitaire est de **13/20**.

« Université du Québec à Trois Rivières »
L'Université considèrera uniquement les dossiers pour lesquels elle est indiquée en premier choix. Je vous invite à prendre note des Programmes d'études contingentés et/ou avec particularités d'admission.

« Université du Québec à Chicoutimi»
L'Université considèrera uniquement les dossiers pour lesquels elle est indiquée en premier choix. Elle n'acceptera que 50 étudiants en échanges (toutes universités confondues), les places seront attribuées sur la base du premier arrivé, premier servi.

« Université du Québec à Rimouski»
L'Université considèrera uniquement les dossiers pour lesquels elle est indiquée en premier ou en deuxième choix.

« Université du Québec en Outaouais»
L'Université considèrera uniquement les dossiers pour lesquels elle est indiquée en premier choix. L'Université ne prendra en compte que **2** demandes de participation par établissement.
Baccalauréat en Psychologie : avoir obtenu une note minimale de **12/20** pour chacun des cours.

ETABLISSEMENTS ANGLOPHONES :

« Bishop's University »
L'Université considèrera uniquement les dossiers pour lesquels elle est indiquée en premier choix. L'Université ne prendra en compte que **2** demandes de participation par établissement.

« Concordia University »
L'Université considèrera uniquement les dossiers pour lesquels elle est indiquée en premier choix. L'Université ne prendra en compte que **2** demandes par établissement. Le formulaire Concordia doit être utilisé en respectant les pièces jointes requises.
Le TOEFL est obligatoire : score minimum de 550 au PBT, 213 au CBT ou 75 au ITB*

« Mc Gill University »
L'Université ne prendra en compte des candidatures uniquement si des étudiants de Mc Gill souhaitent venir à l'université Paris Descartes en échange (A titre d'information le SAERI ne reçoit en général qu'1 seul dossier de McGill par an)
Le TOEFL n'est pas demandé pour les étudiants français candidats à McGill, mais l'Institut de Psychologie le recommande.

II - CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les étudiants devront s'inscrire, pour chacun de leur choix d'établissement d'accueil, le programme d'études projetées. Aussi, devront-ils consulter préalablement à leur inscription, la liste des «Programmes d'études ouverts aux étudiants hors-Québec».

A) - Toutes les demandes de participation devront être complétées en ligne,
sur le site web de la CREPUQ http://echanges-etudiants.crepuq.qc.ca/

- Les étudiants éligibles au programme d'échanges de la CREPUQ devront, préalablement à leur inscription en ligne, obtenir auprès du BRI un code donnant accès au formulaire d'inscription pour l'année de mobilité concernée. Ces codes ne peuvent être utilisés que pour une seule année.

Une fois sur le site des PEE, l'étudiant doit ouvrir l'onglet "étudiants inscrits dans un établissement belge, français ou suisse", ensuite la rubrique "formulaire de demande de participation" et enfin cliquer sur le lien "Accès au formulaire en ligne". Il devra alors saisir son nom, son prénom et son code d'accès.
Si l'étudiant quitte le formulaire en ligne, il devra attendre 15 minutes pour pouvoir y retourner (suivre à nouveau les mêmes étapes qu'à sa première visite).

B) – TRANSMETTRE les dossiers complets (voir documents obligatoires pour la constitution d'un dossier sur le site de l'Institut de Psychologie, rubrique « international ») **au BRI de l'Institut de Psychologie avant le 31 décembre de l'année qui précède le départ**
(3 exemplaires dont 1 original) :